

PROVENCE

Massif des Maures et Iles d'Or

7 jours, 6 nuits, 5 jours de marche.

Au large du Lavandou et de la ville d'Hyères, les îles d'or émergent, amarrées à quelques encablures de la terre, déjà envoutantes et pleines de promesses et de moments heureux. Les caresser du regard est déjà délectable, mais découvrir ses milles et un secret de nature préservée, élève à l'extase.

Chaque île est si différente de l'autre. Même la Presqu'île de Giens, qui n'a pu se décider à quitter totalement le continent, offre à la découverte son isthme constitué de deux tombolos, des formations géologiques rares sur terre.

De la différence naît la complémentarité et c'est ainsi que d'est en ouest et du sud au nord des îles, la végétation, la roche, la faune, les vestiges d'activités humaines, montrent des variations notables, autant de source d'étonnement. Que dire de son histoire chaotique, mêlée de drames et de bonheurs, si ce n'est qu'en fin de compte, pour chacune des deux îles, une histoire d'amour a donné un nouveau souffle à la nature des lieux.

Il en reste un exceptionnel paradis, exotique et luxuriant, que la création du Parc National de Port Cros a pérennisé. Mais il n'y a pas meilleur gardien des espaces que celui ou celle qui aime ce qu'il découvre. Les îles savent se faire apprécier. Eucalyptus, arbousiers, chênes lièges et verts, pins d'Alep, plages scintillantes, eaux émeraude et turquoises, falaises et chemins ombragés déclinent leurs merveilleux atours.

Jamais la randonnée n'est difficile, quelques-fois elle demande un peu d'attention, mais à tous les instants elle est source de plaisir et de délectation.

N'en doutez pas, aller sur les îles, c'est se fondre dans un jardin extraordinaire où chacun se mue en un petit lutin des lieux...

CARNET DE ROUTE

Jour 1 : Rendez-vous le dimanche à 18h00 à l'hôtel au Lavandou (coordonnées fournies à l'inscription). Installation à l'hôtel pour 3 nuits.

Jour 2 : Traversée en bateau du Lavandou à l'île de Port Cros. La route des Forts est le fil conducteur de cette balade. Plages, criques et végétation exubérante ponctuent l'itinéraire jusqu'aux merveilleux vallons de la Solitude et de Port Cros où se niche le village délicieusement provençal.

4h15 de marche. M : 455 m, D : 455 m.

Jour 3 : Boucle dans l'arrière pays varois avec le col de Gratteloup, Chapelle Ste Constance et visite de Bormes les Mimosas.

6h10 de marche. M : 740 m, D : 740 m.

Nota : l'étape peut-être raccourcie par un transfert en bus local (4h30 de marche, M et D : 600 m).

Jour 4 : Du Lavandou au Cap Benat, les pieds presque dans l'eau sur le sentier du littoral... Bien que se faisant en aller et retour sur le même itinéraire, cette balade offre une succession de criques, de plages, de sentiers balcons, souvent très sauvages. En fin d'après-midi, transfert en bus de ligne à Hyères puis au port et installation pour 3 nuits.

6H00 de marche. M : 150 m, D : 150 m.

Jour 5 : Traversée en bateau du Port d'Hyères pour Porquerolles.

Deux bonnes journées seraient utiles pour se gorger des multiples richesses de l'île. Aller vers l'ouest, par la plage d'argent, le fort du Langoustier et le mont Tièlo ou vers l'est au cap des Mèdes et l'étonnant vignoble de la Jonquièrre ou faire un savant mélange des deux ?

C'est selon ce que l'humeur du jour suggérera.

5 h de marche M 365 m D : 200 m

Jour 06 : Bus pour la presqu'île de Giens, on pourrait croire que le tour de la Presqu'île n'est qu'une pâle copie des îles. Que nenni, car elle montre encore des aspects différents. Que de belles sentes et de hautes falaises hissent au rang de merveille ce monde de terre et de mer.

3 h 30 de marche M : 200 m D : 200 m

Nota : en allant à la Tour Fondue, il faut rajouter 5 km et 1h30 de marche.

Jour 7 : Fin du séjour le samedi après le petit-déjeuner à l'hôtel à Hyères.

Le programme a été établi selon les derniers éléments connus lors de sa rédaction ; des impondérables sont toujours possibles et des situations indépendantes de notre volonté peuvent en modifier le déroulement.

De même, à certaines périodes, le "Plan Alarme Incendie" peut être mis en place par la préfecture des Bouches-du-Rhône. L'accès aux massifs forestiers est alors interdit. Dans ce cas, nous vous proposerons des itinéraires de substitution autorisés.

DATES ET PRIX

CODE : 3323

PRIX : 495 €

DATES

Départ possible tous les jours du 01 février 2011 au 15 juin 2011 et du 16 septembre 2011 au 30 novembre 2011 (sauf arrêté préfectoral exceptionnel).

Chambre individuelle sous réserve de disponibilité : supplément de 170 €
Supplément un participant 20€ plus supplément single.

LE PRIX COMPREND

- L'hébergement en ½ pension,
- Les vivres de course (en-cas),
- Le carnet de rando,
- Le transfert des bagages.

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le transport jusqu'au lieu de rendez-vous et le retour,
- Les repas de midi,
- Les éventuels suppléments "single" et/ou "1 seul participant",
- Les transferts en bus et bateau (≈ 30 €),
- Les boissons et dépenses personnelles,
- L'Assurance Annulation / Interruption de séjour / Bagages (2,5%),
- L'Assurance Assistance / Rapatriement (1%).

MODIFICATION DE RESERVATION : ATTENTION !

Des frais de dossier (50 €) seront retenus pour tout changement sur la réservation déjà effectuée (type de chambre, date de départ, nombre de personnes...).

Les réservations éventuelles de nuits supplémentaires en début ou en fin de randonnée doivent se faire obligatoirement à l'inscription et être spécifiées sur le bulletin de réservation.

Une fois les dossiers confirmés, ces réservations devront se faire directement auprès de l'hébergement concerné et être payées sur place.

RANDONNEE LIBERTE : En Semi-Itinérance - Niveau 2

Les randonnées ne présentent pas de difficulté technique et s'adressent aux randonneurs ayant une bonne condition physique. Il n'est pas nécessaire d'être un sportif accompli, mais être bien physiquement participe au plaisir et à l'unité d'un groupe.

Le dénivelé maximum à la montée ne dépassera pas 740 m par jour. Vous marcherez de 3h30 à 6h00 par jour.

Les temps de marche sont donnés à titre indicatif et calculés sur la base de 300 m positif et 3 km à l'heure, en tenant compte des petites pauses, contemplation, photos, discussions d'ordre divers. Ces temps varient selon le niveau du groupe. Par contre, la pause du déjeuner et les arrêts longs pour baignade ne sont pas inclus dans les indications horaires.

Le relief : celui-ci est changeant malgré les faibles dénivellations. Cela peut être désorientant quelquefois.

Les sentiers : ils sont excellents, idéalement tracés et entretenus.

HEBERGEMENT ET REPAS :

Hôtel** au Lavandou et à Hyères, base chambre double, en ½ pension. Les chambres sont équipées de douches ou bain et WC, téléphone direct, télévision.

Single possible avec supplément.

Les petits déjeuners sont pris à l'hôtel.

Les repas du soir sont pris soit à l'hôtel, soit dans un restaurant dans le village.

Pour ce forfait, tous les repas de midi et les boissons restent à votre charge. Vous avez la possibilité de prendre vos repas de midi où et quand vous le souhaitez (nous vous indiquons les auberges ou restaurants situés sur le circuit). Néanmoins, à votre demande, les hôteliers pourront vous fournir un panier pique-nique (demande à faire la veille et à régler sur place : ≈ 7 à 8 €).

GROUPE

A partir de 2 participants. Un seul participant possible avec supplément, et avec chambre single obligatoire.

Cet itinéraire s'effectue sans accompagnateur et sous votre propre responsabilité. Nous vous fournissons toutes les indications et la logistique nécessaires au bon déroulement de votre randonnée. Vous devez être capable d'autonomie en jugeant de vos forces et en appréciant des situations inattendues (fatigue, météo, présence d'animaux, modification du terrain etc...).

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur de votre part concernant l'orientation (erreur ou changement d'itinéraire) ou la gestion du temps (départ trop tardif le matin, pause pique-nique trop longue...).

CARNET DE RANDO

Un dossier complet (un par dossier d'inscription) vous sera adressé dans le mois précédant le départ, après réception de votre solde : itinéraire reporté sur photocopie de carte au 1/ 25 000^{ème} et décrit étape par étape avec un commentaire des régions traversées + 1 carte topographique vierge.

Ce dossier vous appartient et vous pourrez le conserver à l'issue de votre voyage.

PORTAGE

Vous assurez le transfert de vos bagages vous-même lors du transfert en bus entre Le Lavandou et Hyères le jour 4 (les arrêts de bus sont très proches des hôtels donc aucune difficulté, mais prévoyez plutôt une valise à roulettes).

Vous randonnez avec un petit sac à dos pour la journée (vêtement de protection, pique nique de midi, gourde, appareil photo...).

ACCUEIL ET DISPERSION :

Accueil :

Accueil le dimanche au Lavandou à partir de 18h00 à l'hôtel (proche de la gare routière). Plusieurs hôtels étant possibles, les coordonnées définitives vous seront fournies après l'inscription. Dispersion le samedi suivant après le petit-déjeuner à Hyères.

- En voiture :

Carte Michelin au 1/100 000^{ème} N° 114 - zoom "Pays Varois-Gorges du Verdon".

Par Aix en Provence, puis direction Toulon :

La traversée de Toulon est insupportable à certaines heures. Privilégier l'axe suivant, très agréable et plaisant :

Prendre la sortie 35 à Pont de l'Etoile. Aller en direction de Gémenos par la N8 (2,5 km).

Par le col de l'Ange, aller à Cuges. Au lieu dit "le camp du Castellet (16 km), prendre la D2 à gauche puis Signes et la Chartreuse de Montrieux le Jeune (20,5 km).

Poursuivre par la D 554 jusqu'à Soliès Pont (11 km). Prendre l'autoroute A 57 ou la N 97 (6 km).

A la Bastide Verte, suivre Hyères par l'A 570 (9 km), puis prendre direction Bormes / Lavandou (23,5 km).

Soit 76,5 km au total.

De la Côte d'Azur :

Il suffit d'aller vers l'ouest jusqu'à croiser le Lavandou.

Du Verdon :

Par Draguignan, puis St Maxime ou Solliès Pont.

A savoir :

L'autoroute passe assez loin au nord du Lavandou.

- Parking :

Vous pouvez laisser votre véhicule soit gratuitement à l'hôtel, soit aux alentours de votre hôtel, sans soucis de place.

- En bus :

- A l'aller :

Accès par la gare SNCF de Toulon, puis prendre la ligne de bus n° 7801 ou 8814 à la sortie de la gare pour arriver directement au Lavandou (2 € le trajet, non compris).

Horaires des navettes : Bus SNT SUMA - 06.66.44.08.24 ou sur le site www.varlib.fr.

A la gare routière du Lavandou, descendre vers le centre du village. L'hôtel se trouve à 350 mètres de la gare routière.

- Au retour :

Transfert en bus pour la gare SNCF ou routière d'Hyères (2 € le trajet, non compris).

- Départ proche de l'hôtel : 9h17.

- Arrivée gare SNCF : 9h27.

- Arrivée Gare routière : 9h32.

Attention : si vous devez prendre le train pour vous rendre au lieu de rendez-vous, attendez que le séjour soit confirmé (c'est à dire à trois semaines du départ) pour prendre votre billet, et nous vous déconseillons certains billets qui ne sont ni remboursables ni échangeables.

Si pour une raison quelconque, vous ne pouvez pas rejoindre le point d'accueil, prévenez votre accompagnateur le jour du rendez-vous à l'hôtel (coordonnées fournies à l'inscription).

VOS BAGAGES

Bagages transportés :

Ne prenez pas trop d'affaires (10 kg maxi / pers.) et choisissez un sac de voyage souple (un seul sac par personne) qui ferme bien et facile à transporter.

Sac à dos :

Il doit être à armatures souples et muni d'une ceinture ventrale : 30 à 40 litres minimum (affaires de la journée : appareil photo, pique-nique du déjeuner, gourde, vivres de course, pull, veste coupe-vent, vêtement de pluie...).

Ce que nous vous conseillons d'emporter :

- Chaussettes coton et (ou) laine. Les chaussettes "type bouclette" vous éviteront souvent l'échauffement prématuré des pieds,
- 1 paire de chaussures de marche souples déjà utilisées (type trekking avec tige montante et semelle crantée). Évitez de partir en baskets ; ce n'est pas très confortable pour la marche en tout terrain,
- 1 tenue de rechange confortable et une paire de chaussures légères pour l'étape (genre tennis),
- Tee-shirt coton, chemise ou polo en coton ou Rhovyl + Modal ou Dunova,
- 1 pull chaud en laine ou fourrure polaire (la fourrure polaire est très pratique : légère, elle sèche vite et conserve un fort pouvoir calorifique).
- 1 anorak ou une veste de montagne ou une veste coupe-vent avec un capuchon (le Gore Tex et le Micropore sont les meilleurs tissus),
- 1 pantalon de marche ample en toile légère (coton ou coton polyester ; évitez les Jeans qui sont relativement inconfortables pour la marche,
- 1 short ou un bermuda,
- 1 maillot de bain + une serviette,
- Des sandales pour la baignade,
- 1 masque et un tuba (facultatifs),
- 1 chapeau, un foulard (pour se protéger le cou), un bonnet,
- 1 paire de lunettes de soleil ; crème protectrice pour la peau et les lèvres,
- Nécessaire de toilette minimum + une serviette ; papier hygiénique,
- 1 pèlerine couvrant le sac à dos,
- 1 grand sac plastique pour protéger le contenu du sac à dos.

Petite pharmacie personnelle :

- Antalgique (aspirine, Doliprane), vitamine C,
- Élastoplaste, pansements adhésifs, double peau (Compeed),
- Boules Quies,
- Vos médicaments personnels...

Pour les pique-niques :

- 1 bol plastique (bol hermétique type Tupperware), des couverts, un gobelet, un couteau pliant (type opinel),
- 1 gourde et/ ou une thermos (un litre minimum).

Divers :

- 1 pochette plastique étanche avec : la Carte Nationale d'Identité ou le Passeport (valide), le dépliant de votre assurance personnelle, argent (dépenses personnelles : boissons en cours de randonnée...).

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

L'inscription à l'un des programmes sous entend l'acceptation des conditions générales de vente régissant les rapports entre entreprises de voyage et voyageurs, Loi du 13 juillet 1992 (décrets parus au J.O. du 17 juin 1994). Elle implique par ailleurs l'acceptation des conditions particulières décrites ci-après.

INSCRIPTION

Une inscription est prise en compte à réception d'un bulletin d'inscription signé et accompagné d'un acompte de 30%. Le solde étant généralement payable un mois avant le départ, si l'inscription intervient à moins de 6 semaines, la totalité est alors exigée.

ASSURANCES

Comprises dans les prix :

Assurance multi-risques, auprès de la Compagnie MUTUELLES DU MANS, couvrant :

- La responsabilité de LA BURLE et celle de ses animateurs,
- La responsabilité civile des participants pour dommages corporels et matériels,
- Les accidents : incapacité permanente, partielle ou totale, les frais médicaux et pharmaceutiques à la suite d'accidents.

Facturées séparément :

- Assurance annulation-interruption-bagages auprès de la Compagnie MUTUELLES DU MANS, contrat OPEN- ODYSSEE Police n° 58 394 996. Cette assurance est facturée séparément (2,5% du montant total de la facture). Chaque adhérent est ainsi protégé contre les risques graves d'accident, de maladie ou de décès de l'assuré, de son conjoint, des ascendants et descendants, ainsi qu'en cas de dommages matériels importants causés par incendie ou des éléments naturels atteignant l'intéressé dans ses biens propres et nécessitant impérativement sa présence, dans les 30 jours qui précèdent le départ jusqu'à la date de fin du séjour. Sont également couverts le vol, la destruction totale ou partielle, ou la perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport, de vos bagages.
- Assurance Assistance-Rapatriement auprès de la Compagnie EUROP ASSISTANCE et correspondant à 1% du prix du séjour.

ANNULATION

Quelle que soit la raison de l'annulation, il y a nécessité de prévenir LA BURLE le plus rapidement possible par une déclaration écrite (lettre, email ou fax).

Pour un désistement plus de 30 jours avant le départ, les sommes versées sont remboursées, après déduction d'un forfait de 50 euros par personne pour frais de dossier.

À moins de 30 jours du départ, les frais d'annulation sont les suivants :

- 30 jours à 21 jours : 25%
- 20 jours à 8 jours : 50%
- 7 jours à 2 jours : 75%
- Moins de 2 jours : 100%

Si l'annulation est justifiée et que vous avez contracté l'assurance, ces frais vous seront remboursés, déduction faite par l'assureur d'une franchise de 50 euros par personne.

Il arrive qu'un nombre insuffisant de participants ou un autre cas de force majeure entraîne l'annulation d'une randonnée ou d'un voyage. Vous serez prévenu de cette annulation au moins 21 jours à l'avance.

En même temps que l'annulation, il vous sera proposé une, deux ou trois solutions de remplacement.

Si aucune solution ne vous convient, il y aura alors remboursement intégral et immédiat. Cette annulation ne peut prétendre à indemnité.

RESPONSABILITÉ

LA BURLE ne peut en aucun cas se substituer à la responsabilité personnelle des adhérents, particulièrement en ce qui concerne les formalités de police et de santé et ceci à tout moment du voyage. D'autre part, agissant en qualité d'organisateur de randonnées, nous devons utiliser les services de divers prestataires (propriétaires de gîtes, organismes réceptifs, transporteurs...). LA BURLE ne peut être confondue avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

Enfin, tout séjour ou voyage interrompu ou abrégé sur décision de l'adhérent et pour n'importe quelle cause que ce soit, ne peut donner lieu à remboursement partiel.

CONTESTATION

Tout litige ou contestation est du ressort exclusif du Tribunal de Commerce d'Aubenas.